



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/2135(INI)

27.9.2013

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et la commission de l'industrie, la recherche et l'énergie

sur le cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030
(2013/2135(INI))

Rapporteur pour avis: David Casa

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. soutient l'initiative de la Commission qui suggère de parvenir à un accord rapide sur le cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, en accordant une attention particulière à son objectif visant à progresser vers une économie compétitive susceptible de créer de nouvelles opportunités pour les emplois et la croissance;
2. rappelle que les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pourraient créer cinq millions d'emplois d'ici à 2020, comme le prévoit la Commission¹; souligne que la transition vers une économie à faible intensité de carbone devrait avoir différentes répercussions en ce qui concerne le niveau global des compétences requises;
3. demande que des mesures soient prises afin de veiller à la pertinence de la combinaison des compétences et à leur adéquation aux nouveaux emplois créés; souligne que les politiques actives sur le marché de l'emploi doivent être ciblées et conçues pour répondre aux besoins du monde du travail, afin d'éviter une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les technologies émergentes à faible intensité de carbone;
4. demande que des mesures soient prises en faveur de l'adaptation des travailleurs dans les secteurs à haute intensité de carbone qui sont les plus affectés, tels que la production d'électricité, les transports, la construction et les industries à forte consommation d'énergie, en vue du passage à une économie verte et caractérisée par une utilisation rationnelle des ressources;
5. souligne la nécessité de répondre, dans le nouveau cadre, aux conséquences de la crise économique en ce qui concerne le coût de l'énergie pour les consommateurs finaux – les ménages et les entreprises;
6. soutient l'idée d'un renforcement de l'accès au financement en faveur des investissements dans les États membres dont la capacité économique est plus faible, afin d'apporter une aide suffisante dans le contexte de l'évolution des processus industriels et de l'utilisation de l'énergie, susceptible d'avoir un impact positif sur l'emploi.

¹ Communication intitulée "Vers une reprise génératrice d'emplois" (COM(2012)173).